



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2018
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Rapport sur le Forum de haut niveau ONU/Allemagne : La voie à suivre après UNISPACE+50 et le programme « Espace 2030 »

(Bonn, Allemagne, 13-16 novembre 2018)

I. Introduction

1. Le Forum de haut niveau ONU/Allemagne : La voie à suivre après UNISPACE+50 et le programme « Espace 2030 » a été organisé conjointement par le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat et le Gouvernement allemand, par l'intermédiaire du Centre aérospatial allemand (DLR), qui l'a accueilli. Le Forum était coparrainé par l'Agence spatiale européenne, la Secure World Foundation et le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite.

2. Dans le cadre du suivi du cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), étape importante qui a offert une occasion sans précédent de mettre en valeur les avantages décisifs de l'espace pour la société et, partant, de renforcer la collaboration internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace au profit de l'humanité tout entière, le Forum de haut niveau de 2018 a permis de faire avancer le débat sur la voie à suivre après UNISPACE+50 dans le cadre de l'établissement d'un programme « Espace 2030 ». Le Forum a ainsi constitué pour les représentants de la communauté spatiale dans son ensemble une occasion unique d'aborder la question de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques des activités spatiales liées aux sept priorités thématiques et aux quatre piliers d'UNISPACE+50.

3. Les sept priorités thématiques d'UNISPACE+50, approuvées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2016 (voir [A/71/20](#), par. 296), visent à promouvoir le renforcement de la collaboration internationale en matière spatiale, la mobilisation des techniques et des applications spatiales aux fins du développement socioéconomique et une gouvernance spatiale plus efficace. Les sept priorités thématiques sont les suivantes :

- a) Partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation ;
- b) Régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et gouvernance mondiale de l'espace : perspectives actuelles et futures ;
- c) Amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux ;



- d) Cadre international pour les services de météorologie de l'espace ;
 - e) Renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale ;
 - f) Coopération internationale pour des sociétés produisant peu d'émissions et résilientes ;
 - g) Renforcement des capacités pour le XXI^e siècle.
4. Les quatre piliers transversaux et leurs objectifs définissent la voie à suivre pour « Espace 2030 » :
- a) Économie spatiale : accroissement des avantages économiques liés à l'espace ;
 - b) Société spatiale : promotion des avantages des activités spatiales pour la société ;
 - c) Accessibilité à l'espace : garantir l'accès à l'espace pour tous ;
 - d) Diplomatie spatiale : constitution de partenariats et renforcement de la coopération internationale et de la gouvernance des activités spatiales.
5. Le Forum a débouché sur des observations et des recommandations concrètes (voir sect. III) qui, entre autres, ont souligné la précieuse occasion offerte par « Espace 2030 » de promouvoir les activités spatiales, pilier majeur de la réalisation des objectifs mondiaux.
6. Comme convenu lors du Forum de haut niveau ONU/Émirats arabes unis tenu en 2017, le Forum a continué de promouvoir le dialogue entre les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises, le secteur privé, les établissements universitaires et la société civile permettant d'assurer le lien entre les quatre piliers, UNISPACE+50 et « Espace 2030 » et de favoriser les partenariats avec le Bureau des affaires spatiales (voir [A/AC.105/1165](#), par. 4).
7. Le présent rapport expose le contexte, les objectifs et le programme du Forum, donne un compte rendu des séances et se termine par les observations et les recommandations formulées et convenues par les participants.

A. Contexte et objectifs

8. Le Forum de haut niveau de 2018 a été largement considéré par l'ensemble de la communauté spatiale comme une importante tribune pour faire le point sur les possibilités offertes par les innovations spatiales face aux nouveaux défis en matière de développement durable et pour échanger des vues et des recommandations sur le secteur spatial en constante évolution.
9. Les sciences et techniques spatiales offrent les moyens de transformer les approches traditionnelles dans pratiquement tous les secteurs de l'économie. Dans sa résolution [72/77](#) sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, l'Assemblée générale a constaté que l'importance fondamentale des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour assurer des processus de développement durable aux niveaux mondial, régional, national et local devait être accentuée dans la formulation des politiques et programmes d'action et leur mise en œuvre, notamment en menant une action pour réaliser les objectifs de ces conférences et réunions au sommet et en appliquant le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
10. Les participants au débat de haut niveau du Forum ont examiné les divers facteurs de l'accès à l'espace, les données et les installations spatiales et l'importance de s'associer à un effort mondial pour développer le domaine spatial dans son ensemble pour le bien de l'humanité ; l'attention accordée par les gouvernements à la nécessité de mettre en place des cadres et des mécanismes réglementaires aux niveaux national, régional et mondial ; et le rôle des mécanismes internationaux de

coopération dans l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

11. Les objectifs du Forum étaient de présenter des exposés et d'avoir des échanges de vue sur les enseignements tirés d'UNISPACE+50 et de proposer de nouvelles idées dans le cadre des quatre piliers : économie spatiale, société spatiale, accessibilité à l'espace et diplomatie spatiale. En conséquence, les objectifs spécifiques étaient les suivants :

a) Examiner les résultats d'UNISPACE+50 et la voie à suivre en ce qui concerne les sept priorités thématiques d'UNISPACE+50 ;

b) Sur cette base, axer les travaux sur l'élaboration de recommandations pertinentes concernant la voie à suivre après UNISPACE+50 et sur « Espace 2030 » ;

c) Élaborer des recommandations sur la manière dont les gouvernements, les organisations internationales, les instituts de recherche-développement, les établissements universitaires et d'autres parties prenantes concernées pourraient, par des mesures volontaires, favoriser la création de partenariats propres à accroître l'utilisation de l'espace comme moteur de développement socioéconomique ;

d) Définir la voie à suivre en formulant des recommandations visant à éclairer, le cas échéant, les futures sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités et groupes de travail connexes.

B. Participation

12. Le Forum a rassemblé des participants issus d'organisations et institutions nationales, régionales et internationales des secteurs public et privé, et notamment des dirigeants d'organismes publics, des hauts fonctionnaires d'organismes régionaux et internationaux, des représentants et experts d'organismes des Nations Unies, des experts issus de la communauté spatiale, du milieu des affaires ou des universités, des responsables politiques, des experts de centres d'excellence internationaux, des chercheurs engagés dans l'utilisation des techniques spatiales, des représentants du secteur privé actifs ou non dans le domaine de l'espace et des dirigeants de la société civile.

13. Les fonds alloués par l'ONU et par le Gouvernement allemand et les instances coparrainantes ont servi à couvrir les frais de voyage par avion et de séjour de 29 participants. Au total, 307 participants de l'ensemble de la communauté spatiale ont assisté au Forum.

14. Ont participé au Forum des représentants des 58 États membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belgique, Botswana, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Myanmar, Népal, Nigéria, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République démocratique populaire lao, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Ukraine.

15. Des représentants de 66 organisations intergouvernementales et non gouvernementales, du secteur privé, de la société civile, du monde universitaire et d'autres entités ont également participé au Forum. De plus amples informations sont disponibles sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org).

16. Des représentants des organismes des Nations Unies ci-après ont participé au Forum : Bureau des affaires spatiales, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation maritime internationale, Organisation

mondiale de la Santé, Programme des Nations Unies pour le développement et Université des Nations Unies.

C. Programme

17. Le programme du Forum a été établi par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec des représentants du DLR.

18. Les séances tenues les 13 et 14 novembre 2018 visaient essentiellement à réunir des experts techniques pour présenter leurs vues, leurs travaux et les enseignements tirés de l'expérience, ainsi que de nouvelles idées concernant les sept priorités thématiques d'UNISPACE+50. Une exposition, une séance d'affiches et une manifestation consacrée aux jeunes professionnels ont également été organisées dans le cadre de ces séances.

19. Les deux jours suivants, les 15 et 16 novembre, le Forum a réuni des décideurs des gouvernements, des agences spatiales et d'autres parties prenantes pour débattre et échanger des vues et des recommandations concernant les quatre piliers : économie spatiale, société spatiale, accessibilité à l'espace et diplomatie spatiale.

20. Toutes les présentations et les interventions faites lors des réunions peuvent être consultées sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org).

II. Résumé du programme du Forum

21. Les séances de présentation sur les piliers thématiques d'UNISPACE+50 ont permis aux participants d'en apprendre davantage sur l'utilité des techniques spatiales pour diverses applications et ont donné lieu à des discussions sur de nombreuses initiatives internationales dans le domaine de la promotion de l'utilisation des techniques spatiales. Les présentations faites lors des séances thématiques sont résumées ci-dessous.

22. Lors de la séance consacrée à la priorité thématique des partenariats mondiaux dans le domaine de l'exploration et de l'innovation spatiales, on a souligné l'importance de la coopération entre les secteurs public et privé et de l'application des techniques spatiales pour la réalisation des objectifs du développement durable. Il a été noté que les techniques spatiales offraient d'immenses possibilités pour le développement socioéconomique et que le meilleur moyen d'en récolter les avantages était la coopération internationale. Soulignant la nécessité d'améliorer les capacités aux fins du développement durable, les participants à la séance ont dit qu'il fallait intensifier la coopération technique et scientifique, y compris la formation, l'échange d'expériences et de compétences, le transfert de connaissances et l'assistance technique.

23. Il a été expliqué que le Bureau des affaires spatiales et la Sierra Nevada Corporation avaient proposé une mission spatiale orbitale reposant sur la mission Dream Chaser de la Sierra Nevada Corporation, qui était ouverte à tous les États Membres de l'ONU et offrirait un accès sans exclusive à l'espace et contribuerait ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable.

24. Il a également été dit que l'initiative Open Universe visait à réduire les obstacles à l'accès aux données et, en définitive, à favoriser les connaissances résultant de cet accès.

25. Le rôle des techniques spatiales dans la réalisation des objectifs de développement durable a été examiné lors de la séance consacrée à la promotion du développement durable et au renforcement de la coopération internationale en matière de santé mondiale et de sociétés produisant peu d'émissions et résilientes. L'International Cooperation for Animal Research Using Space (ICARUS), un projet germano-russe conjoint, était un effort de recherche qui permettrait de combler le manque de connaissances en surveillant les mouvements d'animaux marqués aux

niveaux local, régional et mondial. Les données recueillies à l'échelle mondiale permettraient, entre autres, d'observer la propagation des maladies infectieuses et de prévoir les catastrophes.

26. Des présentations ont également été faites sur d'autres projets en cours à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces projets, menés par l'ESA, le Centre national français d'études spatiales (CNES) et l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA), portaient sur les inventaires des zones humides végétalisées (objectif de développement durable n° 6, relatif à l'eau propre et l'assainissement) ; la surveillance de la pollution atmosphérique (objectif 3, relatif à la santé et au bien-être) ; et la surveillance des émissions de gaz à effet de serre (objectif 13, sur les mesures liées au climat).

27. Lors de la séance, on a également présenté les résultats de la réunion internationale d'experts intitulée « Les mégadonnées (spatiales) à l'appui de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence en Afrique », organisée par le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), tenue le 12 novembre 2018, immédiatement avant le Forum de haut niveau.

28. La séance consacrée au régime juridique et à la gouvernance mondiale de l'espace était axée sur l'analyse des aspects pertinents et actuels du régime juridique applicable aux activités spatiales et on a insisté sur les liens étroits avec la gouvernance mondiale de l'espace. Il a été reconnu que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique demeurerait valable et pertinent pour les activités spatiales actuelles et que la coopération régionale avait été considérée comme un élément essentiel des activités spatiales depuis leur commencement.

29. La séance consacrée à l'amélioration de l'échange d'informations sur les objets et événements spatiaux et à la mise en place d'un cadre international pour les services de météorologie de l'espace a permis de brosser un tableau complet des incidences socioéconomiques des phénomènes météorologiques spatiaux violents, y compris les effets directs, tels que les coupures de courant et les anomalies des engins spatiaux, et les effets indirects des défaillances technologiques dues aux conditions météorologiques spatiales sur les infrastructures et services connexes. Les discussions sur les objets et événements spatiaux ont montré que la prolifération croissante des débris spatiaux était très préoccupante pour la sécurité des opérations spatiales et la viabilité des activités spatiales. Il a été noté que cette tendance était amplifiée par le déploiement croissant de petits satellites et de mégaconstellations.

30. Il a été noté que le précieux Index en ligne des objets lancés dans l'espace tenu par le Bureau des affaires spatiales était un outil de recherche complet. Il a été noté qu'un nombre croissant d'États d'immatriculation fournissaient des informations supplémentaires sur les objets lancés dans l'espace dans le cadre du mécanisme conventionnel des Nations Unies concernant l'échange d'informations et les procédures de notification, y compris la résolution 62/101 de l'Assemblée générale sur la pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux.

31. À la séance sur le renforcement des capacités pour le XXI^e siècle, on a souligné qu'il importait de créer de nouveaux partenariats public-privé entre divers acteurs pour promouvoir l'éducation et l'apprentissage universels et relever les défis mondiaux collectifs. Il a été noté que les activités spatiales s'étendraient et se transformeraient compte tenu de la participation de nouveaux acteurs, notamment de nouveaux États et acteurs privés.

32. Les brèves présentations et déclarations faites par les intervenants au début de chaque table ronde de haut niveau ont donné aux participants l'occasion de partager et de recevoir des informations actualisées sur l'utilisation des techniques et applications spatiales dans l'intérêt de la société dans le contexte du développement durable.

33. Le groupe d'experts sur l'économie spatiale a examiné les moyens de continuer à renforcer les relations entre la communauté spatiale et les utilisateurs finals en dehors du secteur spatial. La nécessité de dialoguer avec les acteurs non spatiaux a été soulignée et des mesures concrètes à prendre pour coopérer avec le secteur privé ont été présentées.

34. Le groupe d'experts sur la société spatiale a souligné que l'Organisation des Nations Unies devrait recourir davantage aux techniques spatiales pour mieux faire connaître les enjeux sociétaux. Il était important de fournir des connaissances et de renforcer les capacités en matière de traitement des informations à partir des données existantes et d'encourager la coopération.

35. Des projets individuels et des missions conjointes ont été mentionnés par le groupe d'experts sur l'accessibilité à l'espace. Le rôle de facilitateur joué par le Bureau pour faciliter l'accès à l'espace a été souligné à plusieurs reprises, de même que le modèle récurrent de coopération triangulaire entre les pays ayant ou non des activités spatiales et les pays qui se lançaient dans des activités spatiales. Le Bureau a également lancé l'initiative « Accès à l'espace pour tous », qui appuyait l'ensemble du cycle de l'accessibilité à l'espace et le renforcement des capacités à tous les niveaux.

36. Le groupe d'experts sur la diplomatie spatiale a examiné les domaines dans lesquels il conviendrait de renforcer la coopération internationale en faveur des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il a insisté sur la nécessité d'encourager la participation de tous les pays au processus d'élaboration de nouveaux éléments de politique et de gouvernance internationales dans le domaine spatial. Il a également souligné que la communauté internationale devait encore examiner de nombreuses questions liées à la gouvernance spatiale.

III. Observations et recommandations

37. Les observations et recommandations ci-après ont été faites au cours du Forum de haut niveau au titre de l'examen des quatre piliers que sont l'économie spatiale, la société spatiale, l'accessibilité à l'espace et la diplomatie spatiale.

Économie spatiale

38. On a estimé que l'économie spatiale était un facteur clef et servait de moteur et de lien entre les quatre piliers. À cet égard, la mise en place d'une économie intelligente facilitée par l'économie spatiale pourrait fortement contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

39. Il a été proposé de cerner les difficultés que présente l'économie spatiale et les possibilités qu'elle offre. À cet égard, si les infrastructures spatiales sont illimitées et présentent d'énormes possibilités, la coopération, l'accès et le partage sont indispensables pour aborder conjointement les questions clefs de l'avenir de l'économie spatiale. Des questions telles que les appels d'offres, la bureaucratie, le transfert de technologie, la nouvelle économie spatiale, l'exploitation minière de l'espace et ses implications juridiques et la viabilité des activités spatiales pourraient être examinées à cet égard.

40. Différents modèles de financement ont été proposés et des solutions ont été recommandées, telles que l'intensification des partenariats public-privé, la participation accrue des institutions financières internationales et l'appui des pouvoirs publics en faveur de la création de start-up pour accroître les investissements privés.

41. Des missions spatiales privées « tout-en-un » ont été proposées comme outils et mécanismes de démocratisation de l'espace, pour un accès simple et peu coûteux à l'espace et comme moyen de générer des avantages économiques pour tous les États Membres.

42. Afin d'offrir un accès non discriminatoire à l'espace, de tirer parti des avantages transversaux de la recherche-développement dans le domaine spatial et de générer des effets de synergie et des avantages aussi larges que possible pour la future économie spatiale, les participants ont demandé de redoubler d'efforts pour uniformiser et adopter des normes communes en matière de recherche-développement dans le domaine spatial, le cas échéant.

43. Il a été proposé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique serve de cadre à l'élaboration d'une nouvelle réglementation spatiale pour assurer la sécurité des investissements privés.

44. On a fait observer que l'accès à l'espace, aux données spatiales et aux techniques spatiales et à leurs applications avait été un puissant facteur de développement économique et était essentiel pour les utilisateurs des pays en développement et il a été proposé que le Bureau des affaires spatiales prenne des mesures supplémentaires pour faciliter l'accès à l'espace dans ce contexte.

45. Les applications techniques issues de la recherche-développement dans le domaine spatial révolutionnaient d'autres secteurs non spatiaux et les avantages de l'utilisation de mégadonnées étaient de plus en plus importants, en particulier pour les décideurs. Il a été noté que les applications technologiques étaient en mesure de générer un développement économique durable et que les mégadonnées dérivées de la technologie satellitaire étaient dans l'intérêt de tous.

Société spatiale

46. Il a été noté que les techniques et applications spatiales étaient fondamentales pour la réalisation de tous les objectifs de développement durable et, pour que personne ne soit laissé pour compte, il a été proposé de renforcer la coopération internationale et de mettre davantage l'accent sur l'identification des besoins des utilisateurs, et à cet égard, il a été proposé que de meilleurs liens soient créés au sein de la société spatiale à l'appui des efforts existants.

47. À cet égard, il a été proposé que les pays ayant des activités spatiales coopèrent plus étroitement aux diverses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation afin d'éviter les doubles emplois et de tirer le meilleur parti possible de l'utilisation des techniques spatiales, pour que les pays en développement puissent exploiter les possibilités qu'offre la société spatiale aux fins du développement socioéconomique.

48. Il a été proposé de favoriser davantage l'inclusion à tous les niveaux et, à cette fin, de s'efforcer de parvenir à un équilibre entre les sexes au sein du secteur spatial, de renforcer les liens du secteur spatial avec les établissements universitaires et sa coopération avec les organisations de la société civile, de trouver des moyens d'associer les jeunes et de faire participer l'industrie et le secteur privé à l'élaboration du programme « Espace 2030 ».

49. On a souligné qu'il était nécessaire de faciliter la coopération universitaire Sud-Sud par l'intermédiaire du réseau de renforcement des capacités du Bureau des affaires spatiales, car ce domaine exigeait une attention accrue pour favoriser une action conjointe face à des problèmes similaires, et il était évident que la recherche-développement avait un impact plus important lorsqu'elle était menée avec une compréhension commune des domaines prioritaires.

50. Il avait été démontré que la météorologie de l'espace constituait une menace croissante pour les infrastructures spatiales et, partant, pour l'économie mondiale, en particulier en raison de la dépendance de l'économie mondiale à l'égard des techniques spatiales. Pour mettre en place une société spatiale durable, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale afin de répondre aux menaces que pose la météorologie de l'espace, grâce à des prévisions plus précises, la surveillance de l'environnement et une meilleure conception des infrastructures.

51. Il a été proposé de mettre davantage l'accent sur la communication scientifique pour aider à façonner une société spatiale en parlant le langage de l'utilisateur. Il était important de sensibiliser le public et de mettre en évidence, dans un contexte multilingue, la contribution possible des technologies spatiales au développement durable.

52. L'accent a été mis sur l'intégration des capacités spatiales dans les efforts en matière de santé mondiale et de soins de santé au niveau national, ainsi que sur la mise au point de charges utiles durables pour suivre les mouvements des animaux, et il a été recommandé de partager ces données à l'échelle mondiale.

53. Au cours du Forum, on a présenté les nouvelles tendances de la société spatiale en pleine évolution et en pleine croissance et il a été proposé d'inclure dans le mandat du Bureau des affaires spatiales les thèmes de l'intelligence artificielle, des sciences de la vie, de la technologie en nuage et des cubes de données, ainsi que les tendances du traitement et de l'analyse des mégadonnées.

Accessibilité à l'espace

54. L'espace extra-atmosphérique a été présenté comme un bien commun mondial, et l'accessibilité (accès à l'espace, accès aux données, accès aux technologies et accès au financement des instruments) devrait rester une priorité alors que la communauté internationale étudiait les solutions possibles pour maintenir la structure de gouvernance de l'environnement spatial.

55. Il a été proposé qu'un programme « Espace 2030 » soutienne l'initiative « Open Universe » en tant que projet visant à améliorer l'accès aux données et aux sciences spatiales. Il a en outre été proposé que le programme « Espace 2030 » porte notamment sur la conduite inclusive d'activités d'exploration et d'innovation spatiales.

56. Au cours des débats du Forum, il a été proposé de promouvoir et de mettre en œuvre des politiques ouvertes et gratuites en matière de données, qui serviraient de base pour un domaine spatial plus accessible et transparent.

57. À cet égard, il a été proposé que le Bureau des affaires spatiales élabore et encourage des initiatives de renforcement des capacités en vue d'améliorer et d'accroître l'accès aux informations et données spatiales et leur utilisation. En particulier, il a été souligné que les outils de collaboration et les plateformes d'exploitation, qui présentaient d'énormes possibilités, ont été recommandés comme un moyen possible de tirer parti des capacités existantes, d'éviter les doubles emplois et de faire en sorte que les utilisateurs puissent tirer parti de la quantité accrue de données.

58. On a examiné l'importance d'un accès plus facile aux données et il a été proposé que le Bureau des affaires spatiales prenne l'initiative de faciliter la fourniture de données spatiales en créant des produits en nuage faciles à comprendre pour les décideurs.

59. Le document d'orientation en cours d'élaboration au titre de la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50 a été recommandé comme outil permettant d'accéder au cadre juridique pertinent.

60. On a considéré que les acteurs privés contribuaient de manière substantielle à faciliter l'accès à l'espace et favorisaient l'émergence de nouvelles capacités spatiales grâce à la simplification et la démocratisation.

61. Il a été proposé d'envisager l'élaboration de règles et normes pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités techniques et leur permettre d'accéder à l'espace.

Diplomatie spatiale

62. On a souligné le caractère unique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'importance de la coopération internationale. Au cours des débats, il a été noté que le Comité était un mécanisme multilatéral important pour la protection de l'espace à des fins pacifiques. Dans ce contexte, il a été noté que les questions liées à la gouvernance mondiale des activités spatiales devenaient de plus en plus importantes compte tenu de l'évolution rapide du nouvel environnement spatial et du nombre croissant d'acteurs.

63. Il a été proposé que le régime international régissant les activités spatiales demeure suffisamment souple pour encourager une gamme variée de partenariats en matière d'exploration et de vols habités.

64. Il a été proposé que la communauté internationale s'efforce d'examiner les documents juridiques actuels et de mettre à jour les instruments existants afin de mieux refléter la réalité de la nouvelle ère spatiale.

65. À cet égard, l'importance et le caractère unique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités ont été mis en exergue lors des discussions, le Comité fonctionnant comme un lieu d'élaboration de solutions conjointes avec la participation la plus large possible de diverses parties prenantes. À cet égard, il a également été noté que le Comité avait pour rôle de sauvegarder les principes juridiques existants et de protéger le régime juridique prévisible de l'espace.

66. Il a été proposé d'élaborer de nouveaux cadres réglementaires concernant l'exploration et le développement de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que les innovations techniques. Il a également été proposé d'utiliser la coopération spatiale comme un outil durable pour la paix et la diplomatie, permettant de relever les défis humanitaires mondiaux et d'établir des partenariats constructifs et fondés sur le savoir.

67. On a mentionné qu'il importait de redoubler d'efforts au niveau international pour faire face aux menaces posées par les débris spatiaux et, à cet égard, il a été proposé de prendre des mesures pour renforcer l'échange d'informations en vue de réduire efficacement les débris spatiaux.

68. À cet égard, il a été proposé d'envisager la création d'un groupe de travail spécial sur les objets et les événements spatiaux, relevant du Comité, qui constituerait la plateforme appropriée et la première étape possible pour que la communauté internationale parvienne à un consensus sur un meilleur échange d'informations, y compris sur de meilleures pratiques d'immatriculation.

69. Lors des discussions, on a évoqué l'importance du Bureau en tant qu'entité capable de favoriser les échanges sur la nature de plus en plus complexe de l'espace extra-atmosphérique et en tant que partie prenante essentielle pour appuyer le débat sur l'état et les applications des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, y compris le document d'orientation (voir le document [A/AC.105/1169](#) et la proposition figurant dans le document A/AC.105/C.2/2018/CRP.14).

IV. Conclusions

70. Le Forum de haut niveau ONU/Allemagne : La voie à suivre après UNISPACE+50 et le programme « Espace 2030 » a été l'occasion de faire avancer le débat dans le cadre l'établissement du programme « Espace 2030 ».

71. Le Forum a montré l'intérêt croissant de l'ensemble de la communauté spatiale pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace au titre des sept priorités thématiques définies par la communauté internationale pour faire avancer le processus après UNISPACE+50, les quatre piliers ayant servi de cadre aux discussions tenues lors du Forum.

72. S'appuyant sur les résultats des précédents forums de haut niveau, qui ont été l'occasion de procéder à des échanges de vues dans la perspective d'UNISPACE+50, le Forum de haut niveau de 2018 a permis un dialogue constructif entre un large éventail de parties prenantes et des échanges de vues sur des initiatives et projets clefs.

73. Le DLR a présenté ses activités de formation et de sensibilisation dans le cadre du programme School Lab et a offert une contribution en nature en faveur d'un atelier de formation intitulé « Renforcement des capacités pour le XXI^e siècle », qui aura lieu en 2019.

74. Le cadre unique offert par le Forum de haut niveau a permis de faire progresser les échanges de la communauté spatiale au sens large sur les quatre piliers (économie spatiale, société spatiale, accessibilité à l'espace et diplomatie spatiale) et de présenter des idées et de recueillir des propositions sur la voie à suivre dans le cadre du programme « Espace 2030 ».

75. Le Forum de haut niveau de 2019, qui se tiendra à Vienne, sera organisé par le Bureau des affaires spatiales en collaboration avec le Gouvernement autrichien. Le Bureau invite tous les États membres et la communauté spatiale dans son ensemble à offrir leur aide à l'organisation du Forum de haut niveau de 2019. En outre, les États membres qui souhaitent accueillir le Forum à partir de 2020 sont invités à soumettre leurs propositions à cet égard.
